

**Société suisse des
ingénieurs et des architectes**

sia

**Norme
Edition de 1976**

246

Travaux en pierre naturelle

Dallages, revêtements, pierres de taille

Définitions

Projet

Matériaux

Exécution

Prestations et livraisons

Etablie d'entente avec:

Société suisse des entrepreneurs (SSE)

Union suisse de l'industrie du marbre et du granit (USIMG)

TABLE DES MATIÈRES

	page		page
0 1	3	5 21 1	13
0 2	3		13
		5 21 2	13
		5 21 3	13
1	4	5 22	13
		5 22 1	13
1 1	4	5 22 2	15
1 2	5	5 22 3	16
2	7	5 3	17
		5 31	17
2 1	7	5 32	18
2 2	7		
		7	19
2 3	7	7 1	19
2 31	7		
2 32	8	7 2	19
		7 3	20
2 4	9	7 4	20
2 41	9	7 5	21
		7 51	21
		7 52	22
		7 53	22
		7 54	23
		7 55	23
		7 56	23
		7 57	23
2 42	9		
		7 6	24
2 5	10	7 7	24
2 6	10	ANNEXE	25
2 61	10		
2 62	10	Liste des lois et prescriptions légales	25
2 7	10	Publications	26
4	11	Directives provisoires concernant les tolérances des dimensions lors du traitement	27
4 1	11	Entrée en vigueur	28
4 2	11		
4 3	11		
4 31	11		
4 32	11		
4 33	12		
4 34	12		
4 35	12		
5	13		
5 1	13		
5 2	13		
5 21	13		

Commission des normes du bâtiment

Membres du groupe de travail norme S.I.A. 246 «Travaux en pierre naturelle; dallages, revêtements, pierres de taille»

Président:	H. Isler, Arch. S.I.A.	Winterthur	Représentant de: S.I.A.
Membres:	R. Arnet, dipl. Ing. ETH	Zürich	SSE
	K. Landolt, Arch. S.I.A.	Zürich	S.I.A.
	P. Schär	Bern	USIMG

Entrée en vigueur

La présente norme S.I.A. 246 «*Travaux en pierre naturelle: dallages, revêtements, pierres de taille*» entre en vigueur le 1^{er} janvier 1976.

Elle remplace la norme S.I.A. 147 «*Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de revêtement en marbre et autres pierres naturelles*» du mois de juin 1947.

Elle remplace les articles concernant les travaux en pierres naturelles de la norme S.I.A. 121 «*Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux en pierre naturelle et artificielle*» du 21 mars 1936.

Décision de l'assemblée des délégués de la S.I.A. du 13 juin 1975 à Montreux

Au nom du Comité central

Le président: A. Cogliatti
Le secrétaire général: U. Zürcher

Approbation

Approuvé par la Fédération des architectes suisses (FAS) le 5 septembre 1975

Approuvé par la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI) le 18 juin 1975

Approuvé par l'Associazione industriali del granito et delle pietri naturali del Ticino le 6 octobre 1975

Approuvé par la Société suisse des entrepreneurs (SSE) le 9 juin 1975

Approuvé par l'Union suisse de l'industrie du marbre et du granit (USIMG) le 26 septembre 1975

Approuvé par l'Union suisse des producteurs de pierre naturelle et de pavés le 7 octobre 1975

Copyright © 1976 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programmes d'ordinateurs et de traduction sont réservés.